

## DONNEES PERSONNELLES DE L'ELEVE

<b>RENSEIGNEMENTS</b>	
<b>En cas de changement de la situation familiale et/ou d'adresse, les parents sont tenus d'informer le plus rapidement possible le secrétariat de l'Ecole de leur enfant.</b>	
<b>Coordonnées de l'élève</b>	Nom et prénom : ..... <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F</span> Date de naissance : .....
<b>Situation familiale des parents</b>	<input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Divorcés / séparés <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> En couple <input type="checkbox"/> Concubin <input type="checkbox"/> Veuf (ve)
<b>Si divorcés ou séparés, qui exerce l'autorité parentale ?</b>	<input type="checkbox"/> Maman et papa <input type="checkbox"/> Papa uniquement <input type="checkbox"/> Maman uniquement <input type="checkbox"/> Autre, à préciser .....
<b>Si divorcés ou séparés, quelle est l'adresse principale de domicile de l'élève ?</b>	<input type="checkbox"/> Chez le papa <input type="checkbox"/> Chez la maman <input type="checkbox"/> Autre, à préciser ..... .....

<b>A remplir par la mère</b>	Nom et prénom : ..... Adresse : ..... ..... Téléphone : ..... Adresse email : .....
------------------------------	---

<b>A remplir par le père</b>	Nom et prénom : ..... Adresse : ..... ..... Téléphone : ..... Adresse email : .....
------------------------------	---

Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi (logopédie, psychologue,...) ?       oui       non

Si oui, merci de joindre le bilan correspondant et de préciser le nom du thérapeute :

.....

### **TRANSMISSION DE L'INFORMATION**

**L'autorité parentale conjointe** est la règle, indépendamment de l'état civil des parents. Cela signifie que les parents prennent ensemble les décisions concernant leur enfant sans qu'aucun d'eux n'ait une voix prépondérante.

**Tout choix inhabituel ou important dans la vie de l'enfant** requiert l'accord systématique des deux parents. La responsabilité du parent qui a pris une décision sans l'accord de l'autre pourrait être engagée en cas de non-respect de cette exigence. Il est toutefois possible, dans les cas de décisions courantes ou urgentes, que seul le parent qui s'occupe de l'enfant soit amené à se prononcer.

Pour toutes les informations de l'école, **les parents désignent qui les reçoit**. Si un seul parent les reçoit, il s'engage à transmettre ces informations à l'autre parent et à solliciter son accord.

La plupart des communications se font par **e-mail** aux adresses courriels transmises en début d'année.

**Personne(s) désignée(s)  
pour recevoir les informations**

- Maman et papa     
  Papa uniquement     
  Maman uniquement  
 Autre, à préciser .....

***Si votre enfant est déjà scolarisé, merci de remplir les rubriques ci-dessous et nous faire parvenir son bulletin scolaire.***

Nom de l'établissement scolaire précédent .....

Adresse de l'établissement scolaire précédent .....

Degré de scolarisation de l'année en cours .....

**Remarques :** .....  
 .....  
 .....

**Date :** .....

**Signature des parents ou du représentant légal :** .....